

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.



Fondée en 1827

POLITIQUE LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS

VOLUME 90

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., MARDI 11 SEPTEMBRE, 1917.

NO. 359.

IMPÔT DE GUERRE FAITS DIVERS

Le projet de loi est adopté par le Sénat—vote 65 à 4

L'ébauche des propositions de paix de l'Allemagne. — Sénateurs favorisent une accise sur le sucre. — La Croix Rouge américaine dépensera \$12,000,000 d'ici au 1er janvier. — Récoltes dans la Louisiane et le Mississippi. — Cinquante individus arrêtés au Texas.

Washington, D. C., 11 septembre. — Le bill de l'impôt de guerre, a été adopté par le Sénat. Le projet de loi pour élever par taxation \$2,000,000,000 contre le montant de \$1,867,870,000 adopté par la Chambre le 23 mai. Le vote a été 69 contre 4. Comme toujours les sénateurs Borah, Gianna, La Follette et Norris, ont opposé le projet de loi.

Washington, D. C., 10 septembre. — On ne suppose pas qu'un débat de propositions de paix de l'Allemagne, a été distribué parmi les diplomates à Washington, mais on croit que le gouvernement allemand ne fait ces déclarations que dans le but de sonder le terrain. Les propositions vont comme suit :

La restauration de la Belgique et du Nord de la France, à être payé le montant de la vente des colonies allemandes à la Grande-Bretagne, l'Alsace et la Lorraine, comme

DE PARTOUT

La guerre et le divorce

Le Franco-Californien, le grand quotidien français de San-Francisco, raconte qu'une française avait avant la guerre épousé un cuisinier allemand du nom de Frédéric Schiller. Les deux époux firent un excellent ménage jusqu'à la déclaration de la guerre. Mais à partir de ce moment, l'Allemand devint irritable à l'excès, toutes les fois que ses compatriotes obtenaient quelque succès, il faisait l'événement en se livrant à de copieuses libations. Mais aussitôt que les français remportaient à leur tour le moindre avantage, il administrait à sa femme une formidable raclée. Or, comme depuis plus d'un an, les allemands sont généralement repoussés sur toute la ligne, la malheureuse femme était presque quotidiennement rouée de coups.

Mme Schiller intenta alors une action en divorce pour le motif sus-énoncé et l'affaire devant le juge Graham de la Cour Suprême s'est terminée par le divorce au bénéfice de la française.

Reminiscence parlementaire

La police est bon enfant. Ah ! messieurs ! j'aurais voulu que vous entendiez Monsieur le Ministre de l'Intérieur à la Commission de l'Armée parler de cette réunion. L'armistice qui se roula à Y. pour y

Paris, 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Au cours de sa conférence, M. Charles Roux, ancien député de Marseille, a dit :

Bien que l'Amérique fût infestée d'Allemands et possédant de considérables intérêts financiers, bien que le trop célèbre comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne à Washington, présidât aux tristes exploits du capitaine von Papen et du docteur Albert et usât de tous les moyens pour égarer l'opinion publique et enrayer le mouvement qui se dessinait en notre faveur, le peuple américain n'a pas été dupé de sourdes et odieuses menées germaniques. Il a senti que la France saurait tout entière debout autour du drapeau pour le défendre, et qu'elle donnerait pas l'exemple d'un peuple frivole, corrompu ou abattu.

Et quand M. Viviani fit allusion, à Chicago, à l'Alsace-Lorraine, qui lui répondit le gouvernement de cette

"Nous lutterons avec vous jusqu'au dernier sou, jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier bâtiment

Paris, 10 septembre. — Les Américains, a-t-il dit, se dressent pour payer leur dette à la France et aux alliés qui ont livré bataille pour les Etats-Unis eux-mêmes. Dieu punira l'Allemagne avouée, qui a méconnu la bravoure et la splendide résistance de la France en espérant l'aveuglement ; mais n'oublions pas que l'Allemagne n'est pas encore épuisée et portons un sergent du militarisme allemand des coups mortels."

Et quel magnifique champ d'action nous offre l'Amérique.

Ah ! Messieurs, pour moi qui la connais, qui connais le tempérament des américains, nous n'avons absolument qu'un pas à faire pour qu'elle nous tende les bras et nous aide de toute façon.

LA PROROGATION DU PARLEMENT

CE PROBLEME DIFFICILE PRESENTE DE GRANDES DIFFICULTES

LE MANDAT DE SENATEUR

Le statut sénatorial, dit-on, porte que le renouvellement aura lieu tous les trois ans.

Par JEAN-BERNARD.

Le difficile problème de la prorogation du Parlement présente de grandes difficultés quelle que soit la solution qu'on adopte.

Pour les députés, il est probable qu'ils prorogent en avril 1918, purement et simplement, leurs pouvoirs jusqu'après la conclusion de la Paix. A partir du moment où ils auront prolongé eux-mêmes leur mandat ils ne représenteront plus rien qu'une situation de fait et ils ne tiendront leur autorité que d'eux-mêmes. Ce serait une usurpation, peut-être nécessaire, impossible à éviter, mais une usurpation tout de même.

Il paraît à peu près certain que la paix signée, la parole sera rendue au Suffrage Universel.

Pour le Sénat une question plus délicate se pose.

Vous savez qu'un tiers de cette assemblée était sortant en 1913 ; discussion, en décembre 1913, on a prorogé le mandat de ces cent sénateurs "jusqu'à la fin des hostilités", on croyait alors qu'on en aurait pour trois mois et voilà trois ans que cela dure.

Au commencement de l'année prochaine le deuxième tiers du Sénat sera renouvelable et tout fait prévoir qu'il sera lui aussi prorogé.

Prorogé, oui ; mais jusqu'à quand ? La loi dit que le mandat de sénateur dure trois ans ; il semble donc que les circonstances exceptionnelles obligent à maintenir les sénateurs en fonctions un certain temps, dès que les événements le permettent, on procèdera aux élections de ceux qui auront accompli leurs trois ans, plus la rallonge, supplément imposé par la guerre.

Eh bien ce n'est pas ainsi que l'on tendent de nombreux sénateurs avec lesquels je m'en suis entretenu et je crois bien qu'ils sont la majorité.

Ecrivez leur raisonnement.

Le statut Sénatorial, disent-ils, porte que le renouvellement aura lieu par tiers, tous les trois ans ; il faut donc qu'il y ait trois ans d'intervalle entre chaque renouvellement. Cette mesure a été prise pour éviter de brusques changements dans la Haute Assemblée par suite des variations toujours possible de l'opinion."

M. Eugène Lindthillac a été vice-président du Sénat à condamner cette opinion dans une formule simple :

"La prudence politique, dit M. Eugène Lindthillac, veut comme la logique du statut sénatorial, qu'à dater du moment où les circonstances ont permis le renouvellement de la série B, empêché jusqu'ici par la guerre, trois ans s'écoulent avant le renouvellement de la série C ; puis trois autres années avant celui de la série A. Voilà mon sentiment très ferme ; je crois savoir qu'il est aussi celui de la grande majorité, si non de l'unanimité de mes collègues, et qu'ils le fondent sur les mêmes considérations.

De telle sorte que, d'après ce raisonnement un peu subtil, si vous admettez que la série B qui aura en douze ans d'exercice, soit renouvelée en janvier 1919 par exemple, c'est dans l'hypothèse des choses raisonnables — la série C, qui aura en dix ans d'exercice ne sera renouvelable qu'en 1921 après douze ans d'exercice et la série A sera renouvelée en 1924 après douze ans également, soit pour les deux séries trois ans de plus que ne le prévoit la loi.

Cette interprétation toute byzantine qu'elle nous paraisse a-t-elle des chances d'être adoptée ? Un grand nombre de sénateurs de gauche, l'espèrent et sûrement le Sénat

CONFERENCE DE M. J. CHAS. ROUX

Au cours de sa conférence, M. Charles Roux, ancien député de Marseille, a dit :

Bien que l'Amérique fût infestée d'Allemands et possédant de considérables intérêts financiers, bien que le trop célèbre comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne à Washington, présidât aux tristes exploits du capitaine von Papen et du docteur Albert et usât de tous les moyens pour égarer l'opinion publique et enrayer le mouvement qui se dessinait en notre faveur, le peuple américain n'a pas été dupé de sourdes et odieuses menées germaniques. Il a senti que la France saurait tout entière debout autour du drapeau pour le défendre, et qu'elle donnerait pas l'exemple d'un peuple frivole, corrompu ou abattu.

Et quand M. Viviani fit allusion, à Chicago, à l'Alsace-Lorraine, qui lui répondit le gouvernement de cette

"Nous lutterons avec vous jusqu'au dernier sou, jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier bâtiment

CRISE EN RUSSIE

Conspirateurs complotent pour le renversement du gouvernement russe

Le général Korniloff est destitué, et le général Klembovsky est nommé chef de l'armée. — Les Français repoussent les Allemands sur la rive droite de la Meuse, et au nord du bois de Champe. — Sur le théâtre de l'Est, les canonades continuent. — La cavalerie russe arrête les progrès des Allemands le long de la route Pskov. — Les Allemands sont repoussés en Afrique.

Petrograd, 11 septembre. — Le gouvernement de la Russie est encore en présence d'une crise, mais apparemment avec son bras de fer le Premier Kerensky a pris des mesures rigoureuses pour la combattre, et punir ceux qui y ont pris part.

Succinctement, le général Korniloff, commandant en chef de l'armée, assisté d'un groupe d'agitateurs politiques avait demandé un pouvoir dictatorial, et voulait prendre le contrôle des affaires du gouvernement. Kerensky a catégoriquement refusé d'acquiescer à sa demande, et a fait écarter dans la forteresse de Petropavlovsk, M. Lavr, qui avait servi d'intermédiaire à Korniloff. Les noms des chefs conspirateurs, qui complotaient le renversement du gouvernement, et ils seront sévèrement punis.

Quand à Korniloff, il a été déposé comme chef de l'armée, et le général Lokomsky a été déclaré être traître pour avoir refusé d'assumer les devoirs de Korniloff.

Le nouveau commandant en chef de l'armée est le général Klembovsky.

La loi martiale a été déclarée à Petrograd, et l'on craint qu'une guerre civile soit déclarée. La situation est considérée très critique par les autorités de Washington, D. C.

Paris, 10 septembre. — Un communiqué du ministre de guerre dit : "Des forces allemandes considérables ont attaqué les positions françaises sur la rive droite de la Meuse sur une étendue près de deux milles, et ont réussi temporairement à occuper un secteur de la ligne. Dans une contre-attaque les Français ont repris toutes les positions. Les Allemands ont également tenté une attaque contre les nouvelles positions françaises, au nord du bois de Champe, mais tous leurs efforts sont demeurés infructueux.

Au nord du bois de Waville, les allemands en tentant un coup de main, ont été déviés par notre artillerie. Ils ont éprouvé d'énormes pertes."

Théâtre de l'Est: Les canonades continuent presque incessamment sur tout le front. Les tirs d'artillerie ont été intenses au nord de Monastir, dans la région entre les lacs Malik et Ouhrida. Dans une attaque de surprise, nous avons réussi à occuper les hauteurs à Fouost et au nord-ouest de Platsa.

De violentes attaques ont été faites par les forces allemandes contre les positions récemment acquises par les Français, dans la région de Verdun. Après une lutte acharnée, durant laquelle l'artillerie française a vomie des tonnes de mitrailleurs, l'ennemi a été contraint de se retirer en désordre. Les pertes allemandes ont été extrêmement grandes. Les corps de plus de mille allemands jonchaient le sol en face du Bois des Fosses. Les forces françaises avaient surpris les allemands près de la ferme La Rozyère, à l'est de Reims, et dans la région de Maisons de Champagne. Nous avons capturé beaucoup de butin et fait des prisonniers.

Petrograd, 10 septembre. — Les

de gouvernement français qui se trouvent en France, ont été payés le montant de la vente des colonies allemandes à la Grande-Bretagne, l'Alsace et la Lorraine, comme

Washington, D. C., 10 septembre. — Le Sénat a adopté la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

NOUVELLES DE LA VILLE

ARRESTATION D'UN PERE ET DE SON FILS
M. Louis M. Lavigne, 22 ans, 1521 rue Dryades, et son père Michel Lavigne, ont été arrêtés, sous l'inculpation d'avoir essayé de corrompre un membre du conseil d'exemption, afin de faire exempter du service militaire, le jeune Lavigne. L'arrestation des Lavigne a amené celle de Joseph Rosenberg, à Chicago, accusé d'avoir participé à l'obtention du post-de-vin, à l'office du conseil d'exemption. M. Rosenberg est un avocat bien connu, de la Nouvelle-Orléans, demeurant au No. 1627 rue Cho. et au moment de son arrestation il était à Chicago. L'ordre d'arrestation avait été fait à M. Samuel E. Suttler, secrétaire du conseil d'exemption No. 1, comprenant le 1er et second wards.

TRES PEU D'ARRESTATIONS
Très peu de personnes ont été arrêtées dimanche pour violation de la loi. Les détectives et les policiers se voient attentivement les cafés et autres établissements de commerce, et l'on croit que la loi d'hier a été respectée par la majorité des cafetiers.

SUSPECT ARRETE
Nichlas George, 2422 rue Melpomène, que l'on dit être le leader d'une bande de Tziganes, a été arrêté sous l'inculpation d'être un fugitif de la justice, de Jersey City, N. J., pour le rapt du petit James Dudley Glass, en mai 1915. Des milliers de dollars ont été dépensés vainement pour retrouver le garçonnet. On offre une récompense de \$500 à celui qui retrouvera James. On croit que George est impliqué dans le rapt.

Un joli coup de harpon
Marsaille. — Le patron pêcheur Michel qui se trouvait en rade, a capturé au harpon un thon pesant 122 kilos; c'est-à-dire un poisson d'une grosseur qui dépasse de beaucoup la moyenne dans nos parages. Ce thon a été vendu 3 francs 65 le kilogramme. Ce joli coup de harpon a rapporté au patron Michel 435 francs.

Le déclin des syndicats allemands
Bâle. — La fédération allemande des ouvriers du bâtiment, l'une des plus grosses avant la guerre, ne comptait plus le 1er janvier 1916 que 83,000 membres. Elle en a perdu encore 10,000 dans la dernière année.

Les métallurgistes du Creusot
Le Creusot. — Le comité intersyndical de Saône-et-Loire, groupant les syndicats métallurgistes de Chalon, Maçon, Montceau et Le Creusot, vient d'adresser le ministre de l'Armement que les salaires arrêtés par le dernier bordereau des salaires sont insuffisants pour subvenir aux besoins des familles nombreuses, car alors que le coût de la vie a doublé et triplé, les salaires, comparés à ceux d'avant guerre, n'ont augmenté que de 10 à 30 pour cent. Le comité demande une révision des bordereaux de salaires.

Le président Wilson et la guerre
Londres. — On commente ici l'information du "Daily Mail" d'après laquelle le président Wilson a déclaré qu'il considère actuellement les propositions de paix comme offensives, se réservant d'agir dans ce sens quand le moment sera venu. On attache à ces paroles une grande importance et on s'attend à une mise en demeure significative soutenue par la mise en marche de forces considérables.

Paris, 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — Le Sénat a adopté la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Paris, 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — Le Sénat a adopté la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Paris, 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — Le Sénat a adopté la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Paris, 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — Le Sénat a adopté la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

Washington, D. C., 10 septembre. — On se rappelle que le 12 novembre 1914, le Sénat vota le renouvellement de la loi sur le mandat de sénateur. Le projet de loi, qui fut adopté par 178 voix contre 8, prévoyait que le mandat de sénateur serait renouvelé tous les trois ans.

GRANDE VICTOIRE AMERICAINNE

Destroyers américains, coulent six sous-marins Allemands, le long des côtes de la France

Washington, D. C., 11 septembre. — Des rapports recrus à Washington annoncent que six sous-marins allemands, qui avaient attaqué une flotte de la marine marchande des Etats-Unis, ont été coulés, le long des côtes de la France. On dit que plusieurs destroyers ont convoyé les navires américains.

CONTRE LES JOURNALIS A DEUX SOUS

Marseille. — Le Syndicat des écrivains de journaux de Marseille, réuni à la Bourse du Travail, a décidé de ne pas vendre les journaux qui élèveraient leur prix à dix centimes, suivant la mesure prise par la Commission internationale de la Presse.